

République Française  
Département Yvelines  
Commune de St Remy l'Honoré

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N° 2024\_0\_23

Demande de subvention DETR 2024

Le Maire de la commune de Saint Rémy l'Honoré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n° 2023/033 du 23/10/2023 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions notamment en l'autorisant à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention pour toute demande en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable,

Vu le projet Nouvelles Technologie "Vidéo protection des espaces publics" qui consiste à installer un système de vidéoprotection sur le bâtiment communal sis 23 rue du Professeur Mariller,

Vu la délibération n° 2024\_0016 du 17/06/2024 par laquelle le conseil municipal a approuvé la réalisation du projet et le plan de financement proposé,

Considérant que ces travaux rentrent dans le cadre de la DETR

**DECIDE**

Article 1 :

De solliciter une subvention de 5 230.00 € (soit 30 % du montant HT de la dépense) au titre de la DETR 2024 pour la réalisation du projet Nouvelles Technologie "Vidéo protection des espaces publics" qui consiste à installer un système de vidéoprotection sur le bâtiment communal sis 23 rue du Professeur Mariller,

Article 2 :

De s'engager à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux suscités.

Article 3 :

De s'engager à financer la part des dépenses restant à la charge de la commune.

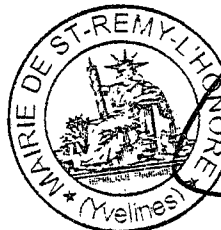
Article 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera publié sur le site internet de la commune et affiché à la porte de la mairie.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du conseil municipal.

Fait à St Remy l'Honoré, le 20/06/2024

Le Maire,  
Toine BOURRAT



Publié et affiché  
le 27/06/2024